

# *FOIRE AUX QUESTIONS*

FINANCEMENT DE LA FORMATION

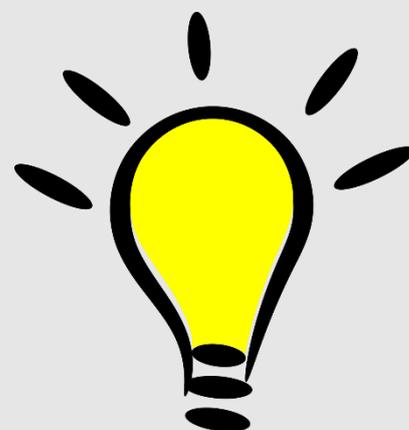
AIDES FINANCIERES

TROUVER UN LOGEMENT

SE RESTAURER

VENIR A L'IRTESS

ASSOCIATION ETUDIANTE





# FOIRE AUX QUESTIONS



FINANCEMENT DE LA FORMATION- *page 2*

AIDES FINANCIERES- *page 5*

TROUVER UN LOGEMENT- *page 8*

SE RESTAURER- *page 11*

VENIR A L'IRTESS- *page 15*

ASSOCIATION ETUDIANTE- *page 17*



# FOIRE AUX QUESTIONS

A large black silhouette of a money bag with a drawstring top, serving as a background for the first two text blocks.

*FINANCEMENT DE LA FORMATION*

*AIDES FINANCIERES*

A large black silhouette of a hand holding a stack of money, serving as a background for the third text block.

*REMUNERATION*



# FOIRE AUX QUESTIONS



*Comment est financée ma formation ?*

- ❖ Par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté si vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi
- ❖ Par votre employeur, l'OPCO, TRANSITIONS PRO, l'ANFH ou tout autre organisme de financement si vous êtes salarié
- ❖ Par votre futur employeur si vous signez un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation
- ❖ Par vous-même si s'agit d'un financement personnel

*Quels sont les tarifs de la formation ?*

**FRAIS D'INSCRIPTION : 182€ : ASS/ES/EJE/ETS 197€ : ME/TISF**

**FRAIS DE SCOLARITE : 375€ : ASS/ES/EJE/ETS/ME/TISF**

- ❖ Si vous êtes **étudiant en formation initiale**, vous devrez vous acquitter des frais d'inscription et de scolarité
- ❖ Si vous êtes **demandeur d'emploi**, vous devrez régler les frais d'inscription et de scolarité
- ❖ Si vous êtes **apprenti**, les frais d'inscription sont pris en charge par votre employeur (pas de frais de scolarité)
- ❖ Si vous êtes **salarié**, les frais d'inscription sont pris en charge par votre employeur ou l'organisme financeur (pas de frais de scolarité)

**CVEC : 103€ (tarif 2024) Uniquement pour les formations ASS/ES/EJE/ETS**

- ❖ Si vous êtes **étudiant en formation initiale ou en apprentissage**, vous devez vous acquitter de la CVEC
- ❖ Si vous êtes **étudiant en formation initiale ou en apprentissage, et considéré boursier**, vous pourrez être exonéré/remboursé de la CVEC
- ❖ Si vous êtes **demandeur d'emploi stagiaire de la formation professionnelle**, vous pourrez être exonéré/remboursé de la CVEC
- ❖ Si vous êtes **salarié**, vous n'êtes pas concerné par la CVEC



# FOIRE AUX QUESTIONS



*Qu'est-ce que la CVEC ?*

La loi 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, oblige tout étudiant en formation initiale à s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus pour s'inscrire dans un établissement supérieur.

Dès que vous avez reçu la confirmation d'admission à l'IRTESS, si vous entrez en formation de niveau 6 (ASS/ES/EJE/ETS), vous devrez vous acquitter de la CVEC via <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> afin de finaliser votre inscription.



# FOIRE AUX QUESTIONS



*Puis-je demander une bourse, une rémunération ou une aide ?*

## ❖ BOURSE SANITAIRE ET SOCIAL

Apprenants de l'IRTESS, vous relevez du secteur sanitaire et social et n'êtes pas concerné par les bourses du CROUS. Une bourse peut vous être accordée par la Région Bourgogne Franche Comté. Les critères d'attribution sont les mêmes que pour les bourses du CROUS.

Pour connaître les conditions d'attribution et effectuer une simulation en ligne, connectez-vous sur le site du Conseil régional :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Contact : [formationsanitairesociale@bourgognefranche-comte.fr](mailto:formationsanitairesociale@bourgognefranche-comte.fr)

03.80.44.41.27

Période de dépôt en ligne : mi-avril 2025 à mi-octobre 2025

## ❖ FRANCE TRAVAIL

Contactez France Travail si vous avez des droits d'indemnisation (AREF).

## ❖ AIDES COMPLEMENTAIRES

- Bourse municipale de Dijon : pour les étudiants aux revenus modestes et habitant à Dijon depuis au moins 3 ans en contrepartie de 12h de mission dans une association labellisée par la ville. Inscriptions entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre sur <https://eservices.dijon.fr/>

*N'hésitez pas à contacter votre mairie pour connaître les bourses disponibles !*

- Revenu Minimum Etudiant de la ville de Chenove : pour les étudiants de - de 27 ans habitant à Chenôve depuis + de 2 ans et titulaires du BAC. Contactez le CCAS au 03 80 51 56 11 ou téléchargez le dossier sur <https://chenove.fr/revenu-minimum-etudiant-rme>  
Dépôt des dossiers jusqu'au 31 décembre.
- Si vous avez entre 18 et 25 ans, le Fonds d'Aide aux Jeunes peut prendre en charge vos frais de sélection, d'inscription ou de scolarité en fonction de votre situation. La demande doit être faite auprès de la mission locale la plus proche.



# FOIRE AUX QUESTIONS



- Le FNAU (Fond National d'Aide d'Urgence) est [une aide financière du Crous](#) s'adressant aux étudiants de - de 35 ans (cette limite d'âge ne s'applique pas aux étudiants en situation de handicap) rencontrant des difficultés financières. En fonction de votre situation, deux aides d'urgence peuvent vous être attribuées :
  - ASAA (Aide spécifique d'Allocation Annuelle)
  - ASAP (Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle)

La demande doit être faite via une assistante sociale du CROUS. Plus d'infos :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1024>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34073>

- Les étudiants peuvent faire une demande d'aide ponctuelle à la mobilité CROUS sur des stages d'au moins deux mois. Sa demande est instruite au niveau de service social, une commission par semaine. Vous devrez vous inscrire sur [messervices.etudiants.fr](https://messervices.etudiants.fr) pour en faire la demande.

- Demander un accompagnement par une Assistante sociale :

-du CROUS : <https://www.crous-bfc.fr/social-et-accompagnement/service-social/>

Accueil téléphonique du lundi au vendredi 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au 03 81 48 46 37 Ou par mail : [Social.21@crous-bfc.fr](mailto:Social.21@crous-bfc.fr)

-de la Mission Locale : <https://missionslocales-bfc.fr/trouver-la-mission-locale-la-plus-proche/>

- Vous êtes étudiant de moins de 26 ans ou apprenti de moins de 29 ans ? Vous effectuez au moins un trajet AR par semaine sur votre parcours domicile-lieu d'étude ou d'apprentissage ? Profitez du tarif Élève-Étudiant-Apprenti (EEA) sur les trajets TGV Inoui et Intercités : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/abonnement-aeaa-dqitm>
- Vous avez 18 ans ? Bénéficiez du **crédit pass culture** de 300€ à dépenser durant 2 ans.
- Vous avez - de 30 ans ? Demandez la carte **Avantages Jeunes** (10€) pour bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne.
- Pour tous les étudiants : demander la **carte culture de la Ville de Dijon** (5€) pour bénéficier de tarifs exceptionnels pour les spectacles, le cinéma, les festivals, le théâtre, les concerts, les expos
- Les étudiants boursiers de -de 28 ans peuvent prétendre au **Pass Sport** pour couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club,



# FOIRE AUX QUESTIONS



association sportive ou salle de sport partenaire. Plus d'infos :

<https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/jeunes-et-parents#eligibility-test>

- o La carte étudiante des métiers, délivrée par le CFA aux apprentis, est valable sur l'ensemble du territoire national et ouvre droit à différents avantages et réductions sur les transports, la restauration ou les activités sportives et de loisir.

## ❖ WE CARE

Une appli mobile pour prendre soin de toi. Destinée au 18-25 ans, gratuite et disponible sur le [PlayStore](#) et sur l'[App Store](#)

## ❖ ETUCARE

Un programme numérique pour prendre soin de sa santé mentale quand on est étudiant : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/etucare-programme-sante-mentale-etudiant>

## ❖ DISPOSITIF SANTE PSY ETUDIANT

Les étudiants peuvent bénéficier de 12 séances gratuites maximum avec un psychologue partenaire du dispositif.

Vérifiez votre éligibilité sur : <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

## ❖ DISPOSITIF ETU' BIEN

Des étudiants relais, au service du bien-être de leurs pairs !

Le projet Étu'Bien s'inscrit dans une démarche de prévention primaire à destination d'étudiants confrontés à des difficultés diverses au moment de leur arrivée dans les études supérieures et/ou dans leur vie de jeunes adultes.

Plus d'info : [etubien@chlcdijon.fr](mailto:etubien@chlcdijon.fr)

<https://www.instagram.com/etubien21/>

## ❖ Service universitaire de Santé Etudiante/ SSE

Le SSU dispose d'une équipe pluridisciplinaire au service des étudiant.e.s pour tout ce qui concerne les visites médicales obligatoires et la santé.

Selon vos besoins, vous pourrez y consulter un médecin généraliste, un médecin psychiatre, une sage-femme, des infirmiers ou infirmières, un psychologue. Le SSE pratique le tiers-payant.

6A, rue du Recteur Marcel Bouchard 21000 Dijon- Tél. : 03 80 39 51 53

[Medecine-preventive@u-bourgogne.fr](mailto:Medecine-preventive@u-bourgogne.fr)



# FOIRE AUX QUESTIONS



*TROUVER UN LOGEMENT*



# FOIRE AUX QUESTIONS



Où me loger ?

## ❖ CITE U'

Les résidences universitaires du CROUS sont situées sur le campus, à 10 min à pied de l'IRTESS.

Créez votre Dossier Social Etudiant afin de réserver une chambre ou un studio :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

## ❖ HEBERGEMENTS COURTS SEJOURS

Idéale pour les apprenants en alternance, la location de courte durée permet de réserver un logement pour une nuit, quelques jours, quelques semaines, voire quelques mois.

- Cité de l'alternance : <https://www.crous-bfc.fr/se-loger/je-cherche-un-logement/cite-de-lalternance/>
- Séjour d'1 nuit à 1 mois : [bedandcrous.com](http://bedandcrous.com)
- FOYER URBANALIS : <https://www.urbanalis.fr/>
- Habitats Jeunes Bourgogne : <https://www.habitat-jeunes-bfc.fr/>

## ❖ KAPS

Colocations solidaires proposées par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour les jeunes de - de 30 ans en échange de quelques heures de bénévolat : <https://afev.org/actions/colocation-solidaire>

## ❖ BINOME 21

L'association Binôme 21 met en relation des seniors ayant une chambre à disposition avec des jeunes à la recherche d'un logement : <https://www.binome21.fr/>

## ❖ RESIDENCES ETUDIANTES EN CENTRE VILLE

- LES BELLES ANNEES : <https://www.lesbellesannees.com/residence-etudiante-dijon/>
- STUDIOS OMEGA : <https://www.studiomega.fr/dijon>
- RESIDENCE NEORESID « le Clos Morlot » : 06.26.93.68.30  
[dijon@neoresid.com](mailto:dijon@neoresid.com)
- UXCO STUDENT : <https://www.uxco.com/>
- LES ESTUDINES CHAMPOLLION-09 69 93 08 98
- FOYER SAINT DOMINIQUE : 03 80 78 72 30



# FOIRE AUX QUESTIONS



- RESIDENCE SAINT EXUPERY : <https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/id-94-saint-exupery>
- ACADEMIE DES DUCS : <https://www.logifac.fr/residence/les-academies-des-ducs/>
- 1887 CAMPUS : <https://www.cardinalcampus.fr/residence/1887-campus>

## ❖ ACTION LOGEMENT

Contactez notre partenaire ACTION LOGEMENT, pour accéder à leur offre de logement de longue et courte durée :

<https://www.actionlogement.fr/moment-de-vie/trouver-un-logement>

## ❖ AIDES AU LOGEMENT

- ALLOCATION LOGEMENT : <https://www.caf.fr/>
- AVANCE LOCA PASS : prêt à taux 0 pour financer le dépôt de garantie (caution) de votre logement. Conditions : <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>
- AIDE MOBILI JEUNE : de 10 à 100€/ mois de subvention de loyer (étudiants en contrat pro/apprentissage/salariés jusqu'à 30 ans uniquement) : <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>
- VISALE : Action Logement se prête garant gratuitement (étudiants entre 18 et 30 ans; salariés de plus de 30 ans sous conditions) : <https://www.visale.fr/>
- DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL : pour les étudiants salariés, plus d'information : <https://www.actionlogement.fr/le-logement-social>
- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : si vous rencontrez des difficultés qui fragilisent votre accès ou votre maintien dans un logement, conditions sur <https://www.actionlogement.fr/le-cil-pass-assistancer-0>



# FOIRE AUX QUESTIONS



*SE RESTAURER*



# FOIRE AUX QUESTIONS



*Où se restaurer ?*

## ❖ IRTESS

L'IRTESS ne propose pas de repas mais dispose d'un Foyer équipé de frigos et micro-ondes où les étudiants peuvent réchauffer leur repas.

Des distributeurs de boissons chaudes et froides, sandwiches, salades, box de pâtes et snacks sont également en libre-service.



## ❖ LES RESTO U'

Grâce à l'application IZLY, les étudiants concernés par la CVEC, auront accès aux restaurants universitaires, pour leur repas du midi et du soir, situés sur le campus dijonnais, à 10 min à pied de l'IRTESS : <https://www.izly.fr/>

Un repas coûte 3,30€.

IZLY se présente sous la forme d'un compte en ligne qui, après avoir été activé, permet de payer sur le campus avec son **smartphone** : via l'application mobile (disponible sur l'Appstore ou Google Play), cliquez sur "Payer" pour générer un **QR code** que vous présentez en caisse, valable pour un ticket de caisse durant un laps de temps précis ;

Les étudiants boursiers ou en situation précaire peuvent profiter du repas à 1€  
Plus d'infos : <https://epa.lescrous.fr/>

**ATTENTION !** Pour profiter des repas à 1€ il faut payer avec votre compte [izly](https://www.izly.fr/). Il est impossible d'avoir un repas à 1€ en payant en espèces ou en carte bancaire.

Les étudiants de l'IRTESS non concernés par la CVEC peuvent également manger aux RESTO U' au tarif de 9,58€.

RESTO U' MONTMUZARD : 8B recteur Marcel Bouchard

RESTO U' MANSART : 94 bvd Mansart



# FOIRE AUX QUESTIONS



## ❖ LES CAFET'

D'autres points de restauration ouverts de 11h30 à 13h30 sont disponibles sur le campus :

- Cafet' Droit-Lettres : 4 bvd Gabriel
- Cafet' Gabriel : 6 bvd Gabriel
- Cafet'IUT : 7 bvd du Dr Petitjean
- Cafet'Mansart : 94 bvd Mansart
- Cafet' STAPS : 19 allée des stades universitaires
- Café de l'Atheneum : Esplanade Erasme

## ❖ MISS COOKIES COFFEE

Situé à l'arrêt de Tram 1 CHU Hôpitaux, à 2 min de l'Irtess. Formule étudiante proposée.



## ❖ CAFETERIA DU CHU

A la cafeteria du Hall A de l'hôpital François Mitterrand (sous le self) : ouverte de 11h45 à 14h30 : vente à emporter ou sur place de sandwiches, salades, laitages, pâtisseries et boissons chaudes et froides.

## ❖ LES FOOD TRUCKS

- Crous'ty Truck : le Food Truck du CROUS de Dijon, reste présent chaque midi sur l'Esplanade Erasme
- O' Resto : le mardi et mercredi sur l'Esplanade Erasme
- Ze Tacos /Foodies/ B comme Burgui/O'RESTO : devant l'ESIREM
- Crêpe à l'envie : Lundi et vendredi sur le parking de la maternité du CHU
- Foodies : Tous les mercredis devant le CHU, derrière l'arrêt de TRAM



# FOIRE AUX QUESTIONS



## ❖ AUTRES SITES DE RESTAURATION

Vous trouverez également des Fast Food et des boulangeries tout autour du campus. Intermarché et le centre commercial Grand Quétigny sont situés à proximité de l'IRTESS.

## ❖ EPICERIES SOLIDAIRES

- AGORAE DIJON : Epicerie solidaire créée par la Fédération Etudiante de Bourgogne Inter-Association (FEBIA), ouverte les mardis et jeudis (18h30-20h30) et les dimanches (12h-13h) au 10 av Alain Savary, résidence Buffon.

Contact : [epicerie@febia-bourgogne.fr](mailto:epicerie@febia-bourgogne.fr)



# FOIRE AUX QUESTIONS





# FOIRE AUX QUESTIONS



Comment venir à l'IRTESS ?

## ❖ EN TRANSPORT EN COMMUN

L'IRTESS est accessible via le TRAM 1 ou le bus L3 depuis la gare, arrêt CHU-Hopitaux. Le bus L5, accessible depuis la Gare, Darcy et la place Wilson, dessert le campus de Dijon.

Pour vous informer sur les lignes de bus et tram : <https://www.divia.fr/bus-tram>

## ❖ EN 2 ROUES

De nombreuses stations *DiviaVélo* sont accessibles (République, Darcy, Wilson, Auditorium ou encore Parc des Sports).

Un Divia Vélo Park est disponible à l'arrêt CHU afin de stationner votre vélo dans un abri sécurisé.

Vous pouvez également stationner votre vélo ou trottinette à l'espace prévu à cet effet à l'entrée de l'IRTESS.



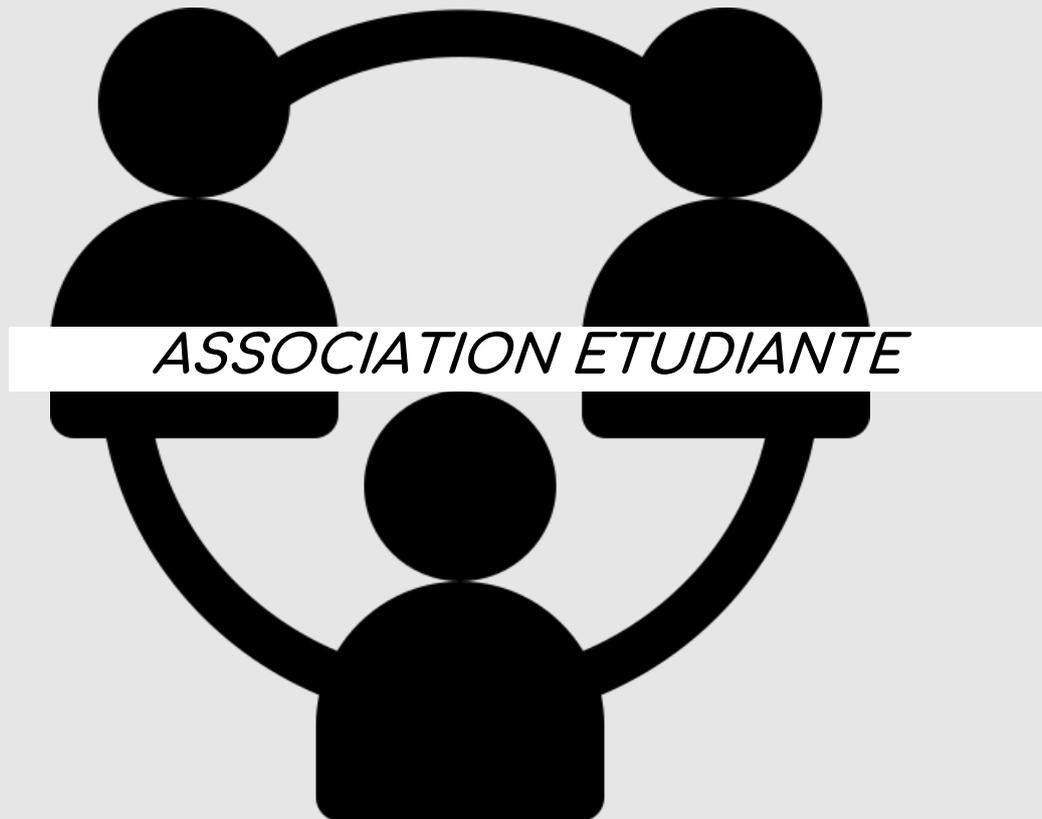
## ❖ EN VOITURE

Le parking de l'IRTESS est réservé au personnel et aux intervenants extérieurs.

L'usage du parking-relais le plus proche de l'IRTESS est fortement recommandé. Stationner votre véhicule sur le parking relais du réseau DIVIA situé à côté de l'arrêt de tram Piscine olympique (31 rue Pierre de Coubertin). Puis prendre le tram et descendre à l'arrêt CHU-Hôpitaux.



# FOIRE AUX QUESTIONS





# FOIRE AUX QUESTIONS



*L'association des  
apprenants de  
l'IRTESS ?*

Moyennant une adhésion de 5€, vous pouvez devenir membre de l'association MESSAGE.

Outre l'organisation de soirées étudiantes et après-midi jeux, elle propose la mise en place d'Actions Solidaires : collecte de vêtements ou matériels scolaires, mise en place de produits d'hygiène dans les toilettes.

L'association met également en place la vente de café et pâtisseries et diffuse régulièrement des offres d'emploi à destination des apprenants.

Les membres de l'association MESSAGE participent également au Conseil Etudiant, temps d'échange institutionnel sur la vie étudiante à l'IRTESS.

Des sweat-shirts au logo MESSAGE sont disponibles via le site : <https://nfgtyzsbwyf.typeform.com/to/qJDGH2we?typeform>

Alors venez les rencontrer au bureau 23, 2<sup>e</sup> étage !



message.asso.irtess@gmail.com



MESSAGE-ASSOCIATION DES ETUDIANTS IRTESS DIJON



<https://www.tiktok.com/@messageirtessdijon>



<https://www.instagram.com/irtessmessage/p/CiVd2ekjoK8/>





IRTESS DE BOURGOGNE

2 rue du Professeur Marion-21000 DIJON

03 80 72 64 50

[www.irtess.fr](http://www.irtess.fr)

SELECTION-ADMISSION/VIE ETUDIANTE

Laïla KELATI-lkelati@irtess.fr